



CHABLAIS



Thonon le 26 mai 2017

Gil THOMAS
Maire de Cervens
Vice-président de Thonon-Agglomération

Odile ROUFFIGNAC

Candidats soutenus par le Front de Gauche Chablais et le PCF

à Monsieur Jean-Paul LUGRIN
Président de l'association
Le lac pour tous

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Avant de vous rendre compte de notre position sur la thématique de servitude de marchepied, je tenais à vous remercier pour le travail de sensibilisation de conviction et de promotion que vous effectuez depuis plusieurs années déjà pour faire valoir ce droit que procure à chaque concitoyen cette servitude de marchepied.

Mon engagement en tant qu'élu local depuis de nombreuses années comme ex-président du SYMASOL et aujourd'hui comme vice-président de Thonon Agglomération au bénéfice de nos rivières du bassin versant, mes nombreux échanges avec vos représentants, ma présence à vos côtés lors de votre marche entre Chens et Messery démontrent à tous vos adhérents mon soutien à votre action de laisser libre cette servitude et pour convaincre mes collègues élus de cette obligation légale.

Vous engagez-vous à œuvrer pour que cette loi reste telle qu'elle existe à ce jour, sans lui faire subir de modifications ou d'exceptions qui la rendraient caduque ?

Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique
" Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons. "

La France est un pays où malheureusement les lois sont très souvent

complètes mais mal connues, non appliquées, non contrôlées. Cet article ne doit en aucun cas être modifié, il a seulement besoin d'être appliqué sur notre territoire. La loi se doit d'être la même pour tout le monde, privé ou public. La seule évolution serait le transfert de ces 3.5 mètres à la propriété publique.

Quels objectifs fixez-vous, lors de la durée de votre mandat, pour une amélioration de l'application de la loi ?

Mon rôle de député sera d'œuvrer pour que les services de l'Etat obtiennent les moyens techniques et humains en nombre suffisant pour la faire respecter. Le deuxième travail du député sera d'agir, de convaincre et de veiller à ce que le SIAC (Syndicat d'aménagement du chablais) prenne en compte cette réalité dans son document d'objectifs du renouvellement du Scot. Ceci facilitera sa mise en œuvre par les autres élus dans l'écriture des PLU (Plan local d'urbanisme) et encore plus dans les PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Pour finir, j'œuvrerai sans cesse afin que ces dispositions soient prises en compte dans les aménagements publics de bord de lac comme un élément prioritaire.

Quels moyens prendrez-vous pour y parvenir ?

Les moyens sont ceux sur lesquels je m'appuie depuis le début de mes mandats de maire, et d'élu engagé dans la protection de l'environnement. En premier lieu, être exemplaire dans la prise en compte de mes convictions notamment lors de la réalisation des chantiers de renaturations, de lutte contre les invasives, où tout autre chantier de protection des berges du lac pour lesquelles ma responsabilité est engagée. (Le travail sur la roselière de Chens, sur l'embouchure de l'Hermance ...)

Ensuite, grâce à la réussite de ces travaux, gagner la confiance, et prouver aux autres élus que ces idées ne sont pas farfelues mais réalistes et d'utilité publique. Convaincre par son engagement, par les réalisations concrètes vaut mieux que tous les discours.

Et enfin, essayer d'obtenir tous les financements possibles pour réaliser les ouvrages qui permettront de maintenir cette continuité des bords du Lac. Comme vous le dites régulièrement, il suffirait quelquefois d'un simple passage aménagé pour contourner certains obstacles naturels.

Espérant avoir répondu précisément à vos attentes, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Gil Thomas & Odile Rouffignac